

1<sup>er</sup> Janvier 2022



Association  
**LE PLATEAU**

Accueil CLOË

## Le Projet Educatif Espace de Vie Sociale PLATEAU GARE



20 Rue de la Basilique  
01000 Bourg en Bresse  
04 74 21 92 06  
[www.asso-leplateau.fr](http://www.asso-leplateau.fr)

## L'organisateur

Association « Le Plateau » 20 Rue de la Basilique - 01000 Bourg en Bresse

### Les co-présidentes

- DALY Pauline et GERBAUD Carole

### Responsable de la structure Centre Social Plateau Gare :

- POURCHOUX Nathalie 06 09 64 33 76
- [direction@asso-leplateau.fr](mailto:direction@asso-leplateau.fr)

### Responsable de l'Espace enfance – ACM CLOE :

- DOUVRE Guenaëlle - 07 50 50 53 01
- [cloe@asso-leplateau.fr](mailto:cloe@asso-leplateau.fr)

### Lieu de fonctionnement

- 20 Rue de la Basilique - 01000 Bourg en Bresse

Le centre est soumis à un agrément des locaux par la Protection Maternelle Infantile et la DSDEN de l'Ain sous le numéro 001org0494

### Public accueil

- Enfant de 3 à 12 ans
- Accueil selon les répartitions suivantes, sur toutes les périodes d'ouverture de l'année, à savoir, tous les mercredis et toutes les vacances scolaires.

Nombre de place maximum	3 à 6 ans	+ 6 ans
90	30	60

- Il est privilégié un fonctionnement en petits groupes homogènes permettant à chaque enfant de vivre à son rythme. En fonction de l'effectif total, les enfants peuvent être répartis en quatre groupes :

Les bout 'choux	Les petits	Les moyens	Les grands
3 ans	3 à 5 ans	6 à 8 ans	+ 8 ans

### Dates de fonctionnement

- Périscolaire : Les mercredis durant la période scolaire
- Extrascolaire : Toutes les périodes de vacances (février, Avril, juillet, Aout, octobre et décembre)
- Horaires : 7 h 30 à 18 h 30 (accueil échelonné de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h 30)

Proposition aussi d'actions de parentalité, de stages, de mini séjours...

### Horaires de permanences /Accueil

- Permanences période scolaire :
  - Lundi et mardi de 13 h 30 à 17 h 00 et mercredi sur rendez-vous uniquement
- Permanences vacances :
  - Lundi sur rendez-vous uniquement et mercredi de 8 h 30 à 18 h 0

## Préambule

L'accueil collectif pour mineurs (ACM) CLOE existe sur le territoire depuis 1987, il était porté par le Comité Départemental de l'UFCV de l'Ain jusqu'au 31 décembre 2021.

Suite à une réorganisation interne, l'UFCV ne pouvait plus gérer en direct le centre, un DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) a donc été engagé avec l'Association « Le Plateau », afin de travailler au transfert du centre à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Plateau, association de proximité, existe sur le territoire depuis 2006, et met en œuvre des actions de lien social, de vivre ensemble à destination de toutes les générations.

Titulaire d'un pré-agrément Centre Social à la date du 1<sup>er</sup> janvier, comme tous les centres sociaux le Plateau, se situe dans le mouvement de l'éducation populaire et se réfère à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Le centre CLOE est ouvert à tous les enfants de la ville de Bourg en Bresse, mais aussi aux enfants domiciliés dans les communes de l'agglomération.

C'est un lieu de vie, un lieu d'activités et de découverte et un lieu d'échanges et de dialogue, un lieu de vie quotidienne.

Les enfants sont des adultes en devenir, accueillir au sein de son Centre Social, le centre de loisirs avait donc tout son sens.

Accueillir durant les mercredis, les vacances et lors de temps spécifiques les enfants, c'est créer pour eux un lieu permettant de développer de nombreuses valeurs telles que :

- l'autonomie,
- la solidarité,
- le vivre ensemble,
- l'épanouissement,
- la tolérance,
- la citoyenneté...



## Les valeurs

### AUTONOMIE

#### Les objectifs

- Favoriser l'émergence de projets (individuels ou collectifs)
- Développer l'esprit critique
- Accompagner la prise de responsabilité

#### Les principes

- Si une personne a confiance en elle, elle peut être autonome
- La liberté de choix permet de grandir

### SOLIDARITE

#### Les objectifs

- Offrir une place à chacun
- Développer les échanges de savoirs et d'expériences
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle
- Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour tous.

#### Les principes

- Chacun a le droit à la solidarité
- Il faut savoir écouter et apprendre à connaître l'autre
- Chaque personne a une place dans la société et elle doit être équitable

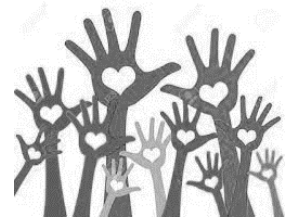
### VIVRE ENSEMBLE

#### Les objectifs

- Permettre à l'enfant de s'approprier un cadre et d'en respecter les règles
- Apprendre le partage
- Favoriser les rencontres, la convivialité, le plaisir d'être ensemble pour créer des liens entre les personnes

#### Les principes

- Les relations entre les générations et la mixité du public sont des atouts pour développer le mieux vivre ensemble
- La connaissance, la compréhension et le respect de l'autre sont indispensables au vivre ensemble



## EPANOUISSEMENT

### Les objectifs

- Développer l'estime de soi et la confiance en soi
- Valoriser les potentialités et les richesses de la personne
- Promouvoir le plaisir de faire par soi-même et ensemble



### Les principes

- L'accueil, l'écoute et le respect de chacun rendent possible la construction de son identité
- L'accès à la culture permet à la personne de s'enrichir
- C'est par l'action que l'enfant va se construire, apprendre à connaître et agir pour lui et sur son environnement
- Plus la personne a plaisir, plus elle intègre les apprentissages

## TOLERANCE

### Les objectifs

- Respecter l'expression de l'individu dans ses souhaits, refus...
- Accompagner la personne à reconnaître l'autre dans sa différence



### Les principes

- Le respect passe par l'acceptation de la personne sans discrimination.

## CITOYENNETE

### Les objectifs

- Agir pour que chacun soit acteur dans la société
- Sensibiliser aux sujets de société : écologie...



### Les principes

- La citoyenneté passe par le développement de l'esprit critique
- C'est en agissant que l'on construit demain
- Chacun a des droits et des devoirs, il est important de les faire connaître

## Les moyens mis en œuvre

### Moyens matériels

Les locaux sont en location à l'UFCV CD 01 et sont mis à disposition de l'association selon les termes d'une convention annuelle.

Les locaux sont aménagés de façon à délimiter :

- un espace pour les petits
- un espace pour les plus grands
- 545 m<sup>2</sup> de locaux dont :
  - 3 salles d'activité - 101 m<sup>2</sup> (56 m<sup>2</sup> / 18 m<sup>2</sup> / 27 m<sup>2</sup>) et des sanitaires – 9 m<sup>2</sup> (2 grands et 3 petits/lavabo) pour les enfants de moins de 6 ans (1 des salles d'activités est utilisée en dortoir pour la sieste)
  - 1 salle d'activités de 80 m<sup>2</sup> et des sanitaires - 8 m<sup>2</sup> (1 grand et 1 handicapé/lavabo) pour les enfants de plus de 6 ans
  - 3 salles polyvalentes – 187 m<sup>2</sup> (45 m<sup>2</sup> / 32 m<sup>2</sup> / 110 m<sup>2</sup>) et des sanitaires – 9 m<sup>2</sup> (1 grand et 1 handicapé + 1 douche/lavabo)
  - 1 cuisine équipée de 2 espaces (propre/sale) de 25 m<sup>2</sup>
  - Des espaces administratifs – 87 m<sup>2</sup> (étage : 76 m<sup>2</sup> / rez de chaussée 11 m<sup>2</sup>)
- Un parking privé – 700 m<sup>2</sup> avec 40 places de stationnement
- Une cour - 700 m<sup>2</sup> avec un préau couvert 300 m<sup>2</sup>
- Un accès au gymnase – 500 m<sup>2</sup> pendant les vacances scolaires
- Des placards muraux sont à disposition de l'équipe d'animation pour le stockage du matériel culturel et manuel. Également, un chalet en extérieur permet d'entreposer le matériel sportif.
- L'accueil de loisirs est doté d'un véhicule monospace (9 places), ce qui permet, d'aller chercher les enfants dans les écoles en proximité le mercredi et d'assurer aussi les déplacements sur des sorties locales.

Les repas sont pris dans les locaux. Nous faisons appel à un prestataire appelé RPC pour la livraison en liaison froide.

### Moyens humains

L'équipe est donc constituée par des permanents (CDD ou CDI), des vacataires et des bénévoles. L'effectif animateurs dépend du nombre d'enfants inscrits.

La législation des accueils collectifs de mineurs impose des normes d'encadrements :

- 50% minimum du personnel encadrant doit être diplômé du BAFA ou équivalent
- 20% maximum du personnel encadrant sans formation.

### La législation demande :

	Les mercredis - PERISCOLAIRE	Les vacances – EXTRA SCOLAIRE
- de 6 ans	1 animateur pour 14 enfants	1 animateur pour 8 enfants
+ de 6 ans	1 animateur pour 18 enfants	1 animateur pour 12 enfants

Soucieux de la qualité d'accueil des enfants, nous avons choisi d'appliquer, tout le temps, le taux d'encadrement des vacances scolaires.

### Voici la constitution actuelle de l'équipe pédagogique :

Direction	1 responsable BPJEPS – CDI à temps plein
Animation	3 animatrices permanentes en CDI
	1 CDI BAFA/ CAP petite enfance à temps partiel 22 h
	1 CDII BAFA à temps partiel 19 h
	1 CDII BAFA à temps partiel 10 h
	Des animateurs vacataires en CEE mercredis et vacances
	Des bénévoles ou des parents peuvent participer aux diverses activités
Personnel de service	1 CDII à temps partiel 16 h

### La direction :

La responsable est la garante des orientations du projet éducatif, qu'elle décline dans le projet pédagogique.

Elle coordonne l'équipe et les activités et participe à l'accueil des parents et assure la communication et le développement des relations entre les différents acteurs éducatifs.

Elle est responsable de l'accueil de Loisirs. Elle est garante de l'équipe, du respect de l'intégrité physique, morale et affective des enfants et du personnel du centre.

Elle assume les différentes tâches administratives dont la responsabilité lui a été confiée.

### La responsable doit donner vie à l'accueil de loisirs, en remplissant 5 rôles :

- Rôle d'organisation : organiser, mener des réunions, participer au recrutement, négocier budget, tarif, sorties, définir les rôles de chacun, prévoir le matériel, déléguer des tâches, coordonner les actions....
- Rôle pédagogique et éducatif : rédiger le projet pédagogique, l'appliquer, l'évaluer, créer des outils...
- Rôle formateur : accompagner l'équipe, l'animer, l'évaluer, informer (réglementation, sécurité...)
- Rôle relationnel : informer, écouter les familles, les enfants, partenaires, l'équipe ...
- Rôle gestionnaire et administratif : Gérer le budget, effectuer les déclarations, suivi des inscriptions, règlements, inscriptions...

### L'équipe d'animation

Les animateurs forment une équipe qui a pour objectif d'animer un groupe d'enfants

Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet pédagogique.

Ils préparent, encadrent et animent la vie quotidienne et les activités, en suscitant la participation active des enfants.

Chaque adulte (permanents, vacataires, bénévoles) présent à l'accueil de loisirs doit avoir pris connaissance du projet éducatif et du projet pédagogique et y adhérer.

Afin d'assurer le bon déroulement des périodes (mercredis, vacances...) des réunions de préparation et des réunions de bilans sont organisées, où chacun a la possibilité de s'exprimer, et contribuer à l'évolution des projets.

### Stagiaire BAFA :

Chaque vacataire, lors de la 1ère embauche, rencontre la responsable de l'espace enfance avant la signature de son contrat et se voit remettre le règlement intérieur du Centre.

Un processus d'évaluation individuel est mis en œuvre pour chaque animateur stagiaire, par la responsable de l'espace enfance.

Chaque stagiaire aura connaissance des critères d'appréciation de son stage pratique, avant le début du stage. Une évaluation intermédiaire personnalisée sera réalisée ainsi qu'une évaluation finale.

### Moyens financiers

Un budget annuel est alloué au fonctionnement annuel de l'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs dispose de financements dans le cadre de subventions et de prestations de service (CAF de l'Ain, Ville de Bourg en Bresse...), d'appel à projets, d'activité d'autofinancement et de participation des usagers.

### Les modalités d'accueil aux familles

L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire, elle est annuelle de Janvier à décembre de l'année, comme l'adhésion.

### L'inscription se fait en plusieurs étapes :

- Un 1<sup>er</sup> RDV avec la chargée d'accueil ou la responsable de l'accueil de loisirs, où un dossier administratif est constitué. Lors de ce RDV une visite des locaux est proposée.
- Différents documents sont à fournir lors de l'inscription (fiche de renseignements, fiche sanitaire, attestation d'assurance...)
- Un règlement intérieur est à signer par les familles.
- Les inscriptions doivent être réalisées par écrit, en remplissant une fiche réservation. Une confirmation d'inscription reprenant les demandes validées ou non est envoyée par mail après chaque demande.
- Pour favoriser l'accueil de toutes les familles, des tarifs incluant le quotient familial différents sont proposés.

### Planning d'activités

- Un mois avant la période, le planning est envoyé ou donné aux familles, où sont indiqués pour chaque période, les périodes d'inscription.

### L'accueil des enfants présentant une fragilité ou une situation d'handicap

L'Association « Le Plateau » souhaite favoriser l'accès des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps en les intégrant à l'accueil de loisirs CLOE.

Chaque situation étant particulière, nous avons mis en place le protocole suivant :

- Rencontre entre la responsable de l'espace enfance et la famille au préalable afin d'avoir toutes les informations (les consignes, les difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problème que ce dernier est susceptible de rencontrer), voir demande d'un certificat médical en fonction, précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.
- Transmission des informations à l'équipe et nomination d'un animateur référent
- Rencontre à nouveau avec la famille pour définir les modalités et conditions d'accueil (ex : PAI,...).
- Accueil de manière progressive l'enfant (matin, matin avec repas, après-midi...puis journée)
- Des rencontres régulières entre la famille et la responsable et/ou référent ont lieu régulièrement afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.
- Mise en œuvre de bilans à des diverses périodes, tout au long de l'année pour un meilleur suivi.